BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

72 | 03

MARS 2017

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

66 **Antony HOSTEIN**
Liaisons de coins inédites pour l'atelier d'Alexandrie de Troade (Trébonien Galle et Valérien)

72 **Marc BOMPAIRE, Philippe MATHIEU**
Imitation du gros à la fleur de lis de Philippe VI au nom d'Eudes IV de Bourgogne

CORRESPONDANCES

76 **Jean-Louis CHARLET, Christian CHARLET**
Monnaies de Charles VIII sans marque d'atelier : Aix-en-Provence ou Marseille ?

79 **Arnaud CLAIRAND, Jean-Yves KIND**
Remise en question de la deuxième émission des écus d'or de Charles VIII (8 juillet 1494)

SOCIÉTÉ

85 Compte rendu de la séance du 4 mars 2017

93 Instructions aux auteurs

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 01 AVRIL 2017 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu de la BnF
SAMEDI 06 MAI 2017 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu de la BnF
02-04 JUIN 2017 - Journées numismatiques à Perpignan

ÉTUDES ET TRAVAUX

Antony HOSTEIN*

Liaisons de coins inédites pour l'atelier d'Alexandrie de Troade (Trébonien Galle et Valérien)

L'antique ville d'Alexandrie de Troade est aujourd'hui un site archéologique localisé dans la préfecture turque de Çannakale. La cité fut fondée par synécisme à l'époque hellénistique par Antigone le Borgne (382-301 av. J.-C.). Nommée dans un premier temps *Antigoneia*, elle changea de nom après la mort du diadoque pour devenir *Alexandreia*. Trois siècles plus tard, Auguste en fit une colonie romaine. Sous le Haut-Empire, la *colonia Augusta Alexandriana Troadensis* jouit d'une grande prospérité grâce à son port situé au carrefour de l'Europe et de l'Asie, à l'entrée du détroit des Dardanelles[1]. Après une émission sporadique sous Vespasien (*RPC* II, 896-7 ; *Suppl.* 2, p. 43 et 3, p. 74), les autorités civiques s'engagèrent dans des frappes de bronzes de grande ampleur entre les règnes d'Antonin le Pieux et de Gallien seul (260-268 apr. J.-C.). Ce monnayage a été catalogué et commenté par A. R. Bellinger en 1961[2].

Dans le *RPC* IX publié en 2016, le classement proposé par A. R. Bellinger n'a pas été repris en raison de ses lacunes[3]. Les émissions apparaissent en effet beaucoup plus complexes que ne le laisse entendre l'auteur qui « romanise » de manière trop systématique les émissions (les dénominations sont appelées semis, as, *dupondius*[4]) et généralise à l'excès les descriptions des droits et des revers, sans tenir compte des multiples variantes dans les types ou les légendes. En particulier, l'un des problèmes unanimement relevé concerne la datation précise des abondantes séries monétaires où le buste de la tyché remplace l'effigie impériale au droit (cf. *infra* les droits des figures 1, 3, 6, 8 et 9). Quand ces monnaies « pseudo-autonomes »[5], sans effigie impériale, furent-elles produites ? Et comment expliquer l'abondance de ces émissions ?

Dater les émissions sans effigie impériale

Pour le règne de Trajan Dèce (249-251 apr. J.-C.), on compte 4 entrées dans le catalogue d'A. R. Bellinger (A395-398) contre 6 dans le *RPC* IX (nos 400-405, 2 dénominations), tandis que ces chiffres passent de 29 (A399-427) à 60 (nos 406-467, 2 dénominations – 61 en réalité comme on le montre *infra*) pour le règne de Trébonien Galle (251-253 apr. J.-C.). Quant aux pseudos-autonomes, alors qu'elles ne comptaient que 25 entrées dans l'ouvrage d'A. R. Bellinger pour l'ensemble de la période comprise

* Directeur d'études, École Pratique des Hautes Études ; antony.hostein@ephe.sorbonne.fr.

1. Sur le site et l'histoire de la ville, voir en dernier lieu Hostein, Mairat 2015 (avec références aux travaux antérieurs p. 223-224).
2. Bellinger 1961.
3. RPC IX, p. 120-135, entrées 400-534.
4. Suivi – à tort – dans cette voie par Johnston 2007, p. 186, tableau 53. Voir les critiques formulées par Spoerri-Butcher 2009.
5. Sur la notion et ses limites, Johnston 1985. Dans les *RPC* III et IX, les expressions *Anonymous Coinage* ou *Coins Without Imperial Portraits* ont été adoptées.

entre Antonin le Pieux et Gallien (A 468 à A 502), dans le *RPC* IX, pour le seul règne de Galle et de Volusien, le chiffre de 67 types est atteint, parmi lesquels 23 sont assurément rattachés à cette période grâce aux liaisons de coins de revers (*RPC* IX, 468-490).

Si l'émission se révèle maigre sous Trajan Dèce, elle prend *a contrario* une ampleur inattendue sous le règne de son successeur. Dans le cadre d'une production soignée, de « beau style », sont représentés au droit les bustes de Trébonien Galle ou Volusien, laurés, drapés et cuirassés, accompagnés d'une légende latine proche de celle des pièces officielles, bien que les I et E se confondent tandis que le VI ou le VO latins sont transcrits en VIVI pour VIBI ou en OLVSSIANV pour VOLUSIANVS (e.g. *RPC* IX, 440 : IMP G VIVI AFIEL OVOLVSSI), maladresses trahissant l'origine grecque des graveurs peu familiers avec la langue latine. C'est au répertoire local fixé sous Commode et Caracalla que puisent les graveurs, qui associent à ces images la titulature civique abrégée en légende. Sont figurés Apollon Smintheus, le cheval paissant, la louve et les jumeaux, Marsyas, un aigle prenant son envol et tenant une tête de taureau entre ses griffes, ainsi que des types plus rares comme le génie de la colonie, la fortune, Hercule, un temple de face, une scène de banquet avec Apollon, Crinis et Ordès, une assemblée de neuf décurions (?)[6].

Les monnaies pseudo-autonomes d'Alexandrie de Troade ont été considérées par les auteurs du *BMC* comme des pièces difficiles à dater, et attribuées sans véritable argument à la période comprise entre Caracalla et Gallien[7]. Après avoir réuni une vaste documentation recueillie dans des collections publiques et privées et après avoir isolé des groupes stylistiques et des ensembles métrologiques, A.R. Bellinger pensait que ces pseudo-autonomes avaient été produites pour une large partie d'entre elles au temps de l'empereur Valérien (253-260 apr. J.-C.). Plus récemment, T. Lucchelli[8], examinant plusieurs dizaines de pièces conservées dans une collection privée, a noté qu'elles possédaient des caractéristiques métrologiques différentes des séries émises par Commode mais analogues à celles frappées sous Trébonien Galle et Valérien. Selon le numismate italien, ne manque plus qu'à établir des liaisons de coins de revers entre des monnaies avec et sans effigie impériale pour apporter une preuve définitive de datation. L'enquête demeure cependant difficile à conduire en l'absence d'un catalogue exhaustif des monnaies d'Alexandrie de Troade. Enfin, le constat de T. Lucchelli a été confirmé par les travaux de Zeynep Çizmeli Öğün sur les dépôts mis au jour en Troade dont le *terminus post quem* est fixé sous Valérien. Les dernières séries émises au nom de Valérien et Gallien, très abondantes, y apparaissent beaucoup moins usées que celles des règnes précédents ; la remarque vaut également pour l'écrasante majorité des monnaies sans effigie impériale[9]. Dès lors, il convient de rapprocher ces deux groupes qui ont dû être produits ensemble et dans un laps de temps très rapproché.

6. Sur l'iconographie des revers d'Alexandrie de Troade, lire *RPC* IX, p. 122 et tout particulièrement Weiss 1997.
7. *BMC Troas. Alexandria*, p. 13-16 (cat. nos 38-61).
8. Lucchelli 2007.
9. Sur ces dépôts, Çizmeli Öğün 2005, ainsi que les contributions de MacDonald 1987 et Arslan 1996.

Les émissions sous Trébonien Galle et Volusien

Dans le *RPC* IX ainsi que dans une contribution récente, Jérôme Mairat et moi-même avons apporté la preuve irréfutable que ces pseudos autonomes avaient bien été produites dans les années 250, grâce à la mise en valeur de neuf liaisons de coins de revers entre monnaies sans et avec effigie de Trébonien Galle et de Volusien[10]. Deux styles de bustes de tyché au droit ont pu être datés avec précision. Le premier style (cf. droit de la figure 1 ; Pecunem, 27, 4 janv. 2015, lot 418), comparable à celui des portraits impériaux, a pour légende de droit CO ALEX TR. Le buste drapé et tourelé de la tyché est accompagné d'un *vexillum* inscrit CO AV. Le second (cf. droit de la figure 3), analogue, porte la légende ALEX TRO. Seule diffère l'inscription du *vexillum*, tantôt écrite AV CO, tantôt CO AV. Malgré ces variantes de légende, un style commun se dégage des deux représentations de la tyché. La personnification de la colonie est figurée avec des traits fins (qui rappellent ceux du prince), et un soin particulier est apporté au drapé de sa tunique, avec trois plis formant une vague. La fibule sur l'épaule droite n'est signalée que par un simple point, tandis que la coiffure se caractérise par l'absence de chignon derrière la nuque.

Malgré la parution récente – en avril 2016 – du *RPC* IX, plusieurs compléments et corrections peuvent d'ores et déjà être apportés au catalogue. En voici la liste :

1/ La légende de *RPC* IX, 450 (Oxford) est tronquée. Au lieu de COL AV TROAD, il faut lire COL AVG TROAD. L'*unicum* que constituait la légende COL AV TROAD dans les séries au nom de Galle et Volusien disparaît donc.

2/ Dans la notice *RPC* IX, 460, on corrigera la légende de revers COL AVG TROADE en COL AVG TROAD.

3/ La légende COL AVG TROADE demeurant très rare et n'apparaissant que sur des monnaies à l'effigie de Volusien ou de la tyché du deuxième style (rien chez Trébonien Galle ni chez Valérien et Gallien en l'état actuel de nos dépouillements), il convient de rassembler au sein du même groupe des monnaies déjà associées entre elles (*RPC* IX, 459 et 487) mais aussi, très certainement, deux types isolés rattachés aux sixième et septième styles définis dans le catalogue du *RPC* IX (nos 523 et 533).

4/ Enfin, une nouvelle liaison de coins a pu être identifiée. Elle concerne un type de revers caractéristique de la cité, représentant un aigle prenant son envol et tenant une tête de taureau entre ses serres. La scène fait allusion à un prodige intervenu au moment de la fondation présumée (mais fictive) de la ville par Alexandre, suivant là un motif récurrent attesté pour Antioche de Syrie et d'autres cités sous Seleucos Ier[11].

London Ancient Coins LTD, 39, 18 nov. 2014, no 351. Æ (22 mm ; figure 2).

D/ IMP VIB TREB GALLVS AV : buste lauré cuirassé à droite (même droit que celui de *RPC* IX 407 où figure sur le revers Apollon sur un griffon accompagné de la légende COL AV TROA).

R/ COL A-VGO TRO : aigle aux ailes déployées, de face, tête à gauche, tenant une tête de taureau entre ses serres.

10. Hostein, Mairat 2015, particulièrement p. 228-232.
11. Le motif apparaît à plusieurs reprises chez le chroniqueur Jean Malalas, *Chronographie*, p. 199-204 (éd. L. Dindorf). La scène est expliquée plus en détails Seyrig 1940, p. 340-344 ; Robert 1966, p. 54 ; Weiss 1997, particulièrement p. 160-162.

Gorny & Mosch, 170, 13 oct. 2008, nº 1766. Æ (6,47 g, 22 mm) = *RPC* IX, 483 – cette pièce – ; style 2 des monnaies sans effigie impériale (figure 3).

D/ ALEX TRO : buste drapé et tourelé de la tyché, un *vexillum* inscrit derrière la nuque AV CO

R/ COL A-VGO TRO : aigle aux ailes déployées, de face, tête à gauche, tenant une tête de taureau entre ses serres.

Cette combinaison de droit et de revers pour Trébonien Galle n'est pas attestée dans le *RPC* IX. La même image générique, associée à la légende COL AVG TRO (mais pas COL A-VGO TRO) apparaît certes sur le revers de *RPC* IX, 414, mais associée à un droit dont la légende diffère légèrement (TRIB au lieu de TREB) : une nouvelle entrée doit donc être créée dans le catalogue du *RPC* IX, au nº 414A. On dispose désormais de 10 liaisons de coins de revers entre des pièces sans effigie impériale et des monnaies avec un portrait de Trébonien Galle ou de Volusien.

Deux liaisons de coins inédites pour Valérien et Gallien

Afin de prolonger ces réflexions, on terminera par signaler des liaisons de coins inédites entre deux monnaies de Gallien et deux « pseudo-autonomes ». Ces liaisons ont été établies lors des dépouillements des *Sylloge Nummorum Graecorum* et des collections en ligne.

Première liaison de coins

Pecunem. Numismatik Naumann, 40, 7 Fév. 2016, nº 409. Æ (21 mm, 4,65 g ; figure 4).

D/ IMP LICIN GALLIENV. buste lauré, drapé cuirassé de Gallien, à droite.

R/ CO-L AVG TRO aigle s'envolant, à droite le balai (= queue de l'oiseau de proie) divisé en trois parties.

T. Lucchelli, art. cit. (n. 8), p. 193, nº 20. Æ (20 mm, 4,00 g, 6 h ; figure 5).

D/ CO-L TRO selon T. Lucchelli (CO TROA plus vraisemblablement) buste drapé et tourelé de la tyché à droite, un *vexillum* derrière la nuque inscrit AV/CO

R/ CO-L AVG TRO aigle s'envolant, à droite le balai (= queue de l'oiseau de proie) divisé en trois parties.

Seconde liaison de coins

CNG, Electronic Auction 302, 8 Mai 2013, nº 249. Æ (22 mm, 5,06 g, 12 h ; figure 6).

D/ IMP LICIN GALLIENV. buste lauré, drapé cuirassé de Gallien, à droite.

R/ CO-L AVG TRO aigle s'envolant, à droite le balai (= queue de l'oiseau de proie) divisé en trois rameaux.

Münzen & Medaillen, 12, 10 Avril 2003, nº 165. Æ (22 mm, 5,81 g ; figure 7).

D/ CO-L TRO buste drapé et tourelé de la tyché à droite, un *vexillum* derrière la nuque inscrit AV/CO.

R/ CO-L AVG TRO aigle s'envolant, à droite le balai divisé en trois rameaux.

Figure 1

Figure 2

Figure 3

Figure 4

Figure 5

Figure 6

Figure 7

Figure 8

Figure 9

Avec ces deux liaisons de coins, on dispose enfin de la preuve factuelle et irréfutable permettant de lier des monnaies « pseudo-autonomes » et des pièces à effigie impériale produites au cours du règne conjoint de Valérien et Gallien, répondant là aux vœux formulés par A. R. Bellinger et T. Lucchelli. Un groupe se trouve désormais bien identifié, liant les droits de Gallien à la légende IMP LICIN GALLIENV avec ceux d'une tyché particulière (CO-L TRO buste drapé et tourelé de la tyché à droite, AV/CO sur le *vexillum*), ces droits étant eux-mêmes associés à la représentation d'un aigle prenant son envol caractérisée par un même style de gravure (forme des plumes, des lettres, L de COL(*onia*) isolé dans la légende). On remarquera en particulier le style de la tyché, très différent de celui des personnifications de l'époque de Trébonien Galle décrites *supra*. La personnification de la colonie est ici figurée avec des traits moins fins, plus juvéniles. Le drapé de la tunique se révèle fort différent, de même que la fibule sur l'épaule droite, de grande taille et formée de deux anneaux circulaires imbriqués. Quant à la coiffure, elle se caractérise par la présence bien visible d'un chignon arrondi derrière la nuque. Une pierre d'attente est donc posée, et il conviendra

dans le futur de prêter une plus grande attention aux monnaies figurant au revers un aigle volant, en raison des nombreuses variantes constatées comme le balai à quatre rameau, le L de COL isolé ou nom, etc. Les figures 8 et 9 en offrent deux exemples pris parmi d'autres dans des ventes passées (figure 8 = CNG. Electronic Auction, 152, 15 Nov. 2006, nº 174 Æ [22 mm, 6,62 g] ; figure 9 = Münzen und Medaillen, 44, 25 Nov. 2016, nº 242 Æ [5,62 g]). Ce travail méticuleux permettra assurément de mettre en évidence de nouvelles liaisons de coins et de mieux comprendre l'organisation des émissions d'Alexandrie de Troade au cours des années 253-260.

Pour finir, quelles leçons historiques tirer de ce qui précède ? Sans revenir sur des développements et des hypothèses déjà exposés dans le *RPC* IX ou dans notre contribution aux *Mélanges Burnett*, on retiendra qu'à partir de 251, et ce jusqu'en 260 environ, la production des bronzes d'Alexandrie de Troade fut massive et conduite dans le cadre d'un atelier rigoureusement ordonné. Le monnayage de cette cité, bien que possédant le caractère d'un monnayage civique, doit être étudié selon les méthodes habituellement employées pour un atelier impérial (liaisons de coins, de style, définition de groupes et de sous-groupes, etc.). Mais contrairement aux pièces impériales, les monnaies d'Alexandrie de Troade ne sont jamais datées avec précision par le consulat ou la puissance tribunicienne. Ces caractéristiques singulières obligent à définir l'atelier d'Alexandrie de Troade comme un « atelier civique à rayonnement provincial », dont la production paraît comparable à celle d'Antioche de Pisidie ou de Viminacium[12].

La transformation de l'atelier civique intervint après la défaite de Trajan Dèce à Abrittus en mai 251. Face à l'urgence des événements, elle fut probablement dictée par la volonté de Trébonien Galle de resserrer et de concentrer la production des bronzes régionaux dans un seul et même atelier, bien protégé en arrière de l'Hellespont. L'objectif des autorités impériales semble avoir été d'alimenter le secteur en menue monnaie destinée aux troupes terrestres et navales, de passage ou postées sur place, afin de compenser l'effondrement de la production des ateliers de Thrace et de la province d'Asie. Cette situation perdura sous Valérien mais fut brutalement interrompue par les Goths quand ces derniers menèrent des raids en Troade et pillèrent Alexandrie, à une date qu'il convient de situer autour de 260[13].

Bibliographie

Arslan 1996 : M. Arslan, A Third Century AD Hoard of Bronzes, principally of Alexandria Troas, dans R. Ashton (ed.), *Studies in Ancient Coinage from Turkey*, London, 1996, p. 43-45.

Bellinger 1961 : A. R. Bellinger, *Troy, the Coins*, Princeton, 1961.

Çizmeli Öğün 2005 : Z. Çizmeli Öğün, Les trouvailles monétaires du sanctuaire d'Apollon Smintheus, dans C. Alfaro Asins *et al.* (éd.), *XIII Congreso internacional de numismática: Actas - Proceedings - Actes*, 2 vol., Madrid, 2005, p. 545-550.

12. Voir à ce sujet nos réflexions parues dans *RPC* IX, p. 25-37.
13. Sur les ateliers et la production régionale des monnayages provinciaux des années 249-253, touchés directement ou indirectement par les incursions des Goths dans les Balkans, voir nos observations dans *RPC* IX, p. 32-33. Nous reviendrons plus en détail sur ce dossier dans une contribution ultérieure.

Hostein, Mairat 2015 : A. Hostein, J. Mairat, Les monnaies d'Alexandrie de Troade au milieu du IIIe siècle : liaisons de coins inédites, dans R. Bland, D. Calomino (eds.), *Studies in Ancient Coinage in Honour of Andrew Burnett*, London, 2015, p. 223-235.

Johnston 1985 : A. Johnston, The so-called Pseudo-autonomous Greek Imperials, *ANSMN* 30, 1985, p. 89-112.

Johnston 2007 : A. Johnston, *Greek Imperial Denominations, ca 200-275: A Study of the Roman Provincial Bronze Coinages of Asia Minor*, London, 2007.

Lucchelli 2007 : T. Lucchelli, Ricerche sulla monetazione di Alexandria Troas : le « emissioni civiche », *RIN*, 108, 2007, p. 169-218.

MacDonald 1987 : J. MacDonald, A Greek Imperial Hoard of Alexandria Troas, *NC*, 147, 1987, p. 158-160.

Robert 1966 : L. Robert, *Monnaies antiques en Troade*, Genève, Paris, 1966.

RPC IX : A. Hostein, J. Mairat, *Roman Provincial Coinage. Volume IX. From Trajan Decius to Uranius Antoninus (AD 249-254)*, London / Paris, 2016.

Seyrig 1940 : H. Seyrig, Scène historique sur un chapiteau du musée de Beyrouth, *REA*, 42, 1940, (= *Mélanges d'études anciennes offerts à G. Radet*), p. 340-344.

Spoerri-Butcher 2009 : M. Spoerri-Butcher, Dénominations et systèmes monétaires en Asie Mineure à l'époque romaine : à propos de 'Greek Imperial Denominations' et des colonies romaines, *SNR*, 88, 2009, p. 217-224.

Weiss 1997 : P. Weiss, Alexandria Troas: Griechische Traditionen und Mythen in einer römischen Colonia, dans E. Schwertheim, H. Wiegartz (hrsg.), *Die Troas. Neue Forschungen zu Neandria un Alexandria Troas II*, Bonn, 1997, p. 157-173.

Marc BOMPAIRE*, Philippe MATHIEU**

Imitation du gros à la fleur de lis de Philippe VI au nom d'Eudes IV de Bourgogne

L'un de nous a pu acquérir une monnaie inédite d'Eudes IV, duc de Bourgogne (1315-1349) qui peut se décrire ainsi :

D/ +BVRGVND' MONETA (M, N et E onciaux), grande fleur de lis, bordure de 11 lis dans des oves

R/ +EVD'DEI GRAS DVX, croix cantonnée d'un lis en 2,
+BNDICTV : SIT : NOME : DNI : NRI : DEI en légende extérieure (M et E onciaux, N onciaux sauf N romain à DNI).
Poids 2,32 g

Figure 1 - Gros au lis d'Eudes IV, 1341.

* Directeur d'études, École Pratique des Hautes Études.
** philmathieu_cnv@yahoo.fr

L'identification de cette pièce comme un gros au lis ne soulève pas de discussion quand on la compare au gros au lis frappé par Philippe VI qui porte autour du lis la légendes FRANCORVM dans une bordure de 11 lis et, autour de la croix cantonnée d'un lis, PHILIPPVS : REX et +BNDICTV : SIT : NOME : DNI : NRI : DEI, avec les mêmes particularités épigraphiques.

Le gros au lis royal a été frappé entre 1341 et 1343 et, comme les émissions successives se sont marquées par un affaiblissement de la masse qui passe de 2,91 g le 27 janvier 1341 à 2,55 g dès le 17 février et à 2,04 g le 26 juin 1342, il apparaît que la monnaie bourguignonne, avec une masse de 2,32 g, correspond plutôt à la seconde émission, entre février 1341 et juin 1342.

Cette fabrication s'inscrit parfaitement dans la série des imitations de monnaies royales qui caractérisent à cette époque le monnayage bourguignon. Françoise Dumas avait consacré un article au monnayage d'Eudes IV dès 1965 et elle a repris la question dans sa somme sur le monnayage ducal[1]. Sont ainsi recensées dès le début du règne d'Eudes (1315-1349) des imitations des monnaies frappées en France en 1315, des deniers tournois, avec BG sous le chatel (Dumas 10-25), qui sont déjà attestés dans le trésor de Léré enfoui vers 1319. On trouve ensuite des imitations des mailles blanches, portant de même pour certaines BG sous le chatel (Dumas 10-9 à 11) et des doubles parisis frappés à partir d'octobre 1322 (Dumas 10-17 à 19). La fabrication des mailles blanches et des doubles est attestée en novembre 1327 à Auxonne, dans le bail à Bonin de Chivauls qui a été conservé.

Arrêtons-nous un instant sur les doubles à la croix fleurdelisée qui portent tous le nom d'Auxonne et aucun nom de duc. À côté des pièces à la couronne reprenant les types de la 3e émission royale de juillet 1326, des pièces portant DVX ou AVX entre 2 annilles (Dumas 10-14 à 16) ont été frappées en abondance et, selon F. Dumas, « Ce type serait le premier qui ait vu le jour en Bourgogne et les monnaies seraient des « engrognes »[2]. En effet dès le 21 février 1327 un Lombard se plaint d'un remboursement en mailles et en engrognes d'une somme qu'il avait prêtée en gros tournois et demande une indemnité[3]. S'agit-il à cette date, antérieure au bail de novembre 1327, des premières imitations bourguignonnes à la couronne, des pièces présentant AVX entre 2 lignes, comme le suggère Fr. Dumas (10-14, p. 290) ou des « engrognes de roi », mentionnées dans un document de décembre 1332[4]. Le prévôt d'Auxonne verse alors une somme de 200 livres de tournois en diverses monnaies : « en petits tournois 18 livres, en mailles d'argent de roi 14 l. 10 s., en parisis et engrognes de roi 15 l., en mailles d'argent d'Auxonne 37 l., en petits tournois d'Auxonne 51 l. 10 s., 65 l. pour 100 s. de gros tournois [à 13 d. t. la pièce], et 60 s. pour 4 florins à l'agnel [à 15 s. t. la pièce] ». Le document mériterait une vérification puisque le total versé représente 204 l. dont le bénéficiaire peut assurément se dire bien payé. En tout cas il apparaît clair que les parisis et engrognes du roi désignent les parisis et doubles royaux frappés entre 1322 et 1329 en parallèle avec les mailles d'argent de roi, qui ont pour pendant bourguignon les mailles d'argent d'Auxonne, alors que le document ne cite pas d'engrognes d'Auxonne. Ce n'est peut-être pas le nom de la monnaie d'Auxonne

1. Dumas 1965 ; 1988.
2. Dumas 1988, p. 41.
3. Gauthier 1907, document 54, cité par Dumas 1988, p. 49 et 290.
4. Gauthier 1907, document 62, cité par Dumas 1988, p. 40.

qui est appliqué par analogie à la monnaie royale, mais l'inverse : « engrogne » serait le surnom donné aux doubles royaux en Bourgogne où il fut repris et resta en usage pour les imitations. À l'appui de cette hypothèse, je rappellerai les noms divers attribués aux doubles de1322 : « volois » en Languedoc ou à Avignon, comme en témoignent comptabilités et livres de changeurs, « papeleus » à Tournai, selon la chronique de Gilles le Muisit, mais aussi « quiquengrognes » dans un livre de changeur qui serait plutôt à situer dans la France de l'Ouest : « Karolus : Quiquengroignes qui n'ont point de o ne de point perchié dessoulz la couronne sont a 6 d. d'aloy. Et ceulx qui ont le o dessoulz la couronne et ceulx qui ont rex aussi sont a 4 d. d'aloy »[5]. Il ne nous a pas paru inutile de rappeler ces éléments sans chercher à orienter de façon univoque l'étymologie et l'origine toujours mystérieuses du terme d'engrogne.

L'imitation des monnaies royales par Eudes IV se poursuit, même si, en octobre 1337, le duc s'engage à réduire l'ampleur de ses imitations : « faire en notred. monnoie tel difference et tel forme que uns chascun pourra appertement cognoistre nostre monnoie dissemblable a la monnoie le roy nostre sire par tel que nostre monnoie aura son cours tant seulement en nostre conté de Bourgogne et en la terre de l'empire »[6]. Or on connaît une imitation de l'écu d'or (Dumas 10-2) frappé depuis janvier de la même année et surtout des imitations des émissions du gros à la couronne frappées avant comme après octobre 1337, de janvier 1337 à juillet 1341. Les pièces présentant un grand duc en lieu de couronne et des trèfles au lieu de lis (Dumas 10-5, ci-dessous figure 2) pourraient correspondre à une émission postérieure à octobre 1337 et se différenciant ainsi « apertement » du prototype royal alors que la question est plus ouverte pour les pièces qui présentent une couronne ducale (un chapel de roses) et des lis et un écusson en bordure (Dumas 10-4, ci-dessous figure 3) et que la plupart des exemplaires reprennent la couronne et les lis du prototype royal (Dumas 10-6 et 7, cf. ci-dessous figure 4 un exemplaire de la variante Dumas 10-7-2).

De plus, celles-ci présentent une multiplicité de variantes (dont beaucoup de pièces portant les différents de la 4e et dernière émission royale, d'avril 1340, et même des différents supplémentaires originaux) et des variations dans le diamètre et la métrologie qui conduisent Fr. Dumas à supposer une fabrication en Bourgogne de monnaies divisionnaires du gros à la couronne (Dumas 10-12), mais aussi une prolongation de ces émissions en Bourgogne. Pour ce faire elle tirait argument de l'absence d'imitation du gros au lis de 1341-1343 puis du gros à la queue frappé en 1347. L'exemplaire présenté aujourd'hui affaiblit un peu cette proposition, même si le double correspondant, à la fleur de lis, reste inconnu pour Eudes IV qui a en revanche frappé des imitations de tous les autres types de doubles de Philippe VI : doubles tournois de 1338-1341 (Dumas 10-19 à 21) et de 1348 (Dumas 10-22) ou double parisis de 1346 (Dumas 10-18). La pratique de l'imitation des types monétaires ne s'interrompt en effet ni en octobre 1337, malgré l'engagement ducal, ni donc en 1341 où le gros au lis est frappé à Auxonne. Bien mieux, elle se développe durant le règne du successeur d'Eudes IV Philippe de Rouvre.

5. BnF, ms Fr 5917, fol. 20 vo. Différents et titres correspondent aux 3 émissions du double parisis.
6. Arch. nat., J 459, no 28.

Figure 2 - Gros à la couronne ducale d'Eudes IV, 1337 (Dumas 10-4 ; Bourgeois, Dumas 2009).

Figure 3 - Gros au grand duc d'Eudes IV, 1337 (Dumas 10-5 ; Bourgeois, Dumas 2009).

Figure 4 - Gros à la couronne d'Eudes IV, après 1342 ? (Dumas 10-7-2).

Une observation de détail, cependant, pourrait laisser supposer que l'émission du gros au lis aurait constitué une brève parenthèse dans les émissions bourguignonnes : la forme GRAS, avec S, un peu surprenante, se comprend mieux dans la continuité des émissions du gros à la couronne : GRATIA sur l'exemplaire à la couronne ducale (Dumas 10-4) illustré par Poey d'Avant, GRASI sur l'exemplaire figure 2, GRASI et GRAS sur les exemplaires connus du gros à la chouette (Dumas 10-5 et figure 3) et GRAS sur l'exemplaire à légende BVRGVNDIE DVX autour de la croix et reprenant les différents de l'émission royale de 1340 (Dumas 10-6), alors que les imitations ultérieures du gros à la couronne, gros et divisionnaires (Dumas 10-7 et 10-12), portent BVRGVNDIE MONETA autour du chatel et EVD-DEI-GRA-DVX autour de la croix (figure 2).

Bibliographie

Bourgeois, Dumas 2009 : J.-Cl. Bourgeois, F. Dumas, Retour sur quelques imitations bourguignonnes de monnaies royales, *BSFN*, 64, 6 (juin 2009), p. 110-116.

Dumas 1965 : F. Dumas, Le monnayage d'Eudes IV de Bourgogne (1315-1349), *Annales de Bourgogne*, 1965, p. 257-280, pl. I-III.

Dumas 1988 : F. Dumas-Dubourg, *Le monnayage des ducs de Bourgogne*, Louvain-la-Neuve, 1988 (Numismatica Lovanensia, 8), XVIII-419 p., 30 pl.

Gauthier 1907 : L. Gauthier, *Les Lombards dans les deux Bourgognes*, Paris, 1907.

CORRESPONDANCES

Jean-Louis CHARLET, Christian CHARLET

Monnaies de Charles VIII sans marque d'atelier : Aix-en-Provence ou Marseille ?

La lecture des correspondances de Philippe Ganne dans les *BSFN* 2015 (p. 269-275) et 2016 (p. 96-99) nous amène à une mise au point, avec le regret que nos publications se soient croisées : Ph. Ganne n'a pu connaître la communication de Jean-Louis Charlet en janvier 2012 à Avignon (publiée seulement en 2013 dans les *Annales du Groupe Numismatique du Comtat et de Provence*, p. 5-7) que dans sa seconde correspondance ; il n'a pas eu accès à la communication de 2013 (publiée en 2014 dans les mêmes *Annales*, p. 17-18) et encore moins à la troisième communication du début de l'année 2015, publiée dans ces *Annales* en 2016 (p. 22-24), pratiquement au même moment que sa seconde correspondance. Pour sa part, l'auteur de ces communications n'a disposé de ses deux correspondances qu'après sa troisième communication.

Le débat porte sur des billons qu'on doit attribuer à Charles VIII (sur ce point nous sommes d'accord), mais apparemment sans marque d'atelier, et de types étrangers à ceux que l'on frappait alors dans le royaume de France hors Provence. Ph. Ganne, pensant impossible que Marseille ait frappé alors des espèces non municipales (= sans l'écusson de la ville comme marque d'atelier), attribue à l'atelier d'Aix-en-Provence, sous la direction de Jean Sartan (qui avait officié aussi à Marseille) :

- un billon au K romain couronné avec au R/ une croix pattée cantonnée de deux lys et de deux couronnes ou couronnelles vendu par CGB-CGF (Monnaies 46 du 2-12-2010, nº 58) qu'on peut considérer comme un denier coronat ;
- un billon au K romain publié par A. Dieudonné (1920) et longtemps connu par le seul exemplaire du Cabinet des Médailles de la BnF ;
- les patacs (selon l'hypothèse Charlet) aux quatre lys publiés en 2012/2013.

En fait, le matériel dont nous disposons maintenant (et il reste sûrement des découvertes à faire : c'est ainsi qu'on connaît maintenant un second exemplaire du billon marseillais aux quatre écussons de la ville) montre qu'on a frappé vers la fin du règne de Charles VIII trois valeurs sans marque apparente d'atelier :

- un quart de gros au K romain ;
- un patac aux quatre lys ;
- un denier coronat au K romain couronné,

avec, au moins pour les deux premières espèces en l'état actuel de notre documentation, deux typologies, avec des variantes de détail, qui permettent de supposer deux émissions successives : une première émission qui porte au revers une croix pattée cantonnée de quatre lys et pour laquelle on connaît :

- le quart de gros au K romain (outre l'exemplaire de la BNF, dont Ph. Ganne rectifie le poids à 1,27 g au lieu de 1,28, la différence d'un centième de gramme s'expliquant par les conditions de la pesée, on connaît à ce jour trois autres exemplaires pesant respectivement 0,65, 0,67 et 1 g, avec variante) ;
- le patac aux quatre lys au droit (donc au total, 8 lys), dont Jean-Louis Charlet a publié deux exemplaires avec variante (0,94 et 0,66 g) en 2012/2013.

Dans la seconde émission, la croix pattée du revers est cantonnée de deux lys et de deux couronnes et on connaît :

- le quart de gros au K romain, avec variante (0,91 et 0,88 g : Charlet 2013/2014 et 2015/2016 ; cf. Gariel 1858 ?) ;
- le patac aux quatre lys, avec des variantes (Charlet 2015/2016 : 0,86 et 0,94 g ; de Lustrac inédit 1989, trouvé à Hyères, cité par Charlet 2015/2016) et des faux d'époque (Charlet 2015/2016) ;
- le denier coronat vendu en 2010 par CGB-CGF mentionné plus haut (0,57 g).

Ces espèces étant manifestement d'origine provençale (au sens moderne du terme), reste à déterminer si elles ont été frappées à Aix ou à Marseille. Nous avons rappelé plus haut pourquoi Ph. Ganne exclut Marseille et propose donc de les attribuer à Aix, ce qui n'est pas notre point de vue. Dès janvier 2012, a été formée l'hypothèse Charlet, qualifiée alors d'« audacieuse », d'une frappe marseillaise. Dans les trois volumes des *AGNCP* mentionnés plus haut, on peut suivre les découvertes successives qui n'ont fait que nous conforter dans une hypothèse que nous ne considérons plus comme audacieuse.

L'attribution à Aix proposée par Ph. Ganne doit être écartée pour trois raisons dont voici les deux premières :

1) Sous Louis XI et Charles VIII (il n'y aura d'interruption – contestée par les Aixois – que sous le règne de François Ier), toutes les espèces frappées dans le comté de Provence, à Tarascon ou à Aix (Marseille étant non dans le comté, mais en terres adjacentes !), portent obligatoirement le titre de comte de Provence, *comes Provinci(a)e*, plus ou moins abrégé sur les monnaies, l'abréviation la plus radicale étant P C ou C P. Les États de Provence qui, sous Louis XI et Charles VIII, ont négocié l'union de la Provence à la France ont été particulièrement attachés à ce point. Il est donc exclu pour nous qu'une monnaie ait été frappée à Aix sous Charles VIII sans cette titulature.
2) Nous ne voyons pas pourquoi la marque de l'atelier monétaire d'Aix à cette période, la lettre A, aurait été absente, même sur de petites monnaies (Ph. Ganne croit pouvoir lire un P en fin de légende du revers du denier coronat là où les auteurs du catalogue ont vu un D, alors que nous suspendons notre jugement à partir d'une photographie qui n'est pas nette sur ce point ; mais, en tout été de cause, on ne peut pas lire P C). En outre, au début du règne de Louis XII, Aix a toujours le A comme marque d'atelier.

En revanche, l'attribution à Marseille s'appuie sur un argument typologique très fort. Ph. Ganne remarque, à juste titre (2015, p. 271), des similitudes entre le droit du denier coronat vendu par CGB et les deniers coronats de Marseille à l'écu de la ville, dont on connaît plusieurs exemplaires, mais il n'insiste pas suffisamment sur l'analogie criante entre le quart de gros au K gothique et à l'écusson de Marseille (qui ne porte plus comme les autres espèces à l'écu marseillais, c'est un point fondamental à noter, la titulature de la ville *civitas Massili(a)e* !) et le quart de gros au K romain sans l'écusson de Marseille. C'est cette étonnante similitude qui, lorsque Jean-Louis Charlet a eu entre les mains des exemplaires de ces deux monnaies, l'a fait revenir sur son refus (partagé alors avec Ph. Ganne) d'attribuer à Marseille ce quart de gros au K romain sans écu de la ville. Ceux qui ont vu la grande exposition numismatique du Musée des Timbres et des Monnaies de Monaco les 1er et 2 décembre 2012 (*Souveraineté, seigneurie,*

principauté 1512 - 1612 - 2012, commissaire Ch. Charlet) ont pu comparer les deux revers (nos 13 et 14 ; les deux exemplaires alors connus du double denier ou patacs aux quatre lys sans marque d'atelier étant exposés sous le no 15). Cette comparaison montre à l'évidence que ces deux monnaies sortent du même atelier (nous disons atelier, parlant du graveur et des monnayeurs, le maître n'ayant à nos yeux aucune influence directe sur la facture elle-même des monnaies frappées sous sa direction). Pour nous, ces billons, incontestablement "méridionaux" (sur ce point Ph. Ganne et nous-mêmes sommes d'accord) sont issus de l'atelier de Marseille et Jean-Louis Charlet a classé chronologiquement les deux émissions différenciées par le cantonnement de la croix de revers de manière à placer l'émission aux quatre lys du revers immédiatement après l'émission du quart de gros au K gothique qui présente le même revers, mais porte encore l'écu de la ville (sans sa titulature).

Mais comment expliquer la disparition du caractère municipal de ce monnayage et en particulier de l'écusson de la ville comme différent ? Si l'on ne peut expliquer l'éventuelle disparition du différent de la ville d'Aix (A) qu'on ne constate pas au début du règne de Louis XII, on peut en revanche, comme Jean-Louis Charlet l'a fait dès 2012/2014 et confirmé en 2015/2016, supposer que le pouvoir royal français ait progressivement voulu estomper, voire oblitérer le caractère municipal du monnayage de Marseille, avant sa fermeture officielle en 1504 (après le remplacement de Palamède de Forbin par Luxembourg ou à l'occasion des guerres d'Italie). Ne voit-on pas déjà disparaître le nom de la ville sur le quart de gros au K gothique ? La seconde étape a été, pour nous, la disparition de l'écusson municipal (marque d'atelier totalement étrangère aux habitudes françaises de l'époque !), la spécificité des espèces frappées permettant aisément de les distinguer de celles des autres ateliers, y compris provençaux au sens étroit du terme : sous Charles VIII, on ne connaît ni quart de gros ni patac ni denier coronat, monnaies spécifiques au système provençal, frappés à Aix ou à Tarascon et c'est là un troisième argument très fort. Ces monnaies de Charles VIII, d'abord avec l'écu et le nom de la ville, puis sans ces marques municipales, sont pour nous propres à Marseille, qui était en terres adjacentes, et non dans le comté de Provence, d'où l'absence de la titulature comtale. Enfin, comme Jean-Louis Charlet l'a écrit en 2015/2016, après vérification au Cabinet des Médailles des Archives de la ville de Marseille, on ne connaît, pour le début du règne de Louis XII (avant 1504) aucune monnaie portant l'écusson de Marseille. On ne retrouve cette marque municipale que sous François Ier, quand l'atelier monétaire de Marseille est rétabli pour récompenser la fidélité de la ville au roi de France, alors qu'Aix avait eu une attitude moins fidèle lors de l'invasion de la Provence par Charles Quint. Pour nous, ce monnayage de Marseille sans la marque de la ville à la fin du règne de Charles VIII est le signe d'une reprise en main, historiquement incontestable, par le pouvoir royal français.

Arnaud CLAIRAND, Jean-Yves KIND[1]

Remise en question de la deuxième émission des écus d'or de Charles VIII (8 juillet 1494)

Les ouvrages numismatiques retiennent deux émissions d'écus d'or dit « au soleil » pour Charles VIII, l'une ordonnée le 11 septembre 1483, se caractérisant par une couronne initiale en début des légendes, l'autre ordonnée le 8 juillet 1494, avec des lis initiaux. L'étude approfondie des archives de la Cour des monnaies nous a amenés à nous interroger sur l'existence de ce changement de signe initial et sur l'existence de deux émissions.

Figure 1 - Couronne initiale A/ (Écu d'or au soleil, Tours. BnF. MMA. Côte1032).

Figure 2 - Lis initial A/ (Écu d'or au soleil, Paris. BnF. MMA. CHA1116).

Le 8 juillet 1494, la Chambre des monnaies adresse à certains ateliers du royaume (Angers, Bayonne, Bordeaux, La Rochelle, Limoges, Poitiers, Tours et Villefranche-de-Rouergue) des lettres missives faisant injonction de substituer, sur les écus d'or la couronne, placée en début des légendes du droit et du revers, par une fleur de lis : « Le VIIIe jour de juillet mil IIII^c^IIII^xx^ et XIIII fut envoyé aux gardes des Monnoyes de Tours, de La Rochelle, Bourdeaulx, Poictiers, Lymoges, Bayonne, Villefranche et Angiers certaines lettres missives par Mathurin le Moyne pour casser tous les fers à escuz desd. Monnoyes et y mectre ou lieu de la couronne qui est entre les lettres une fleur de liz pour nouvelle différance[2]. » Cette date est actuellement considérée comme celle de la seconde émission des écus d'or de Charles VIII[3]. Dans la mesure où ni

1. Les auteurs remercient Jérôme Jambu pour ses conseils et sa relecture attentive, ainsi que Claude Feugier et Jacques Vigouroux pour leurs conseils.
2. AN, Z^1b^ 7 fol. 13r°.
3. LAFAURIE, 1951, n° 554 f ; DUPLESSY, 1988, n° 575A.

le poids, ni le titre, ni le cours de cette espèce monétaire ne furent modifiés[4], le terme d'émission est inapproprié. Il n'y eut qu'une seule émission d'écus d'or de Charles VIII, celle ordonnée le 11 septembre 1483. Il convient plutôt de distinguer les écus d'or, période couronne initiale[5], fabriqués du 11 septembre 1483 au 8 juillet 1494, et les écus d'or, période lis initial, fabriqués du 8 juillet 1494 jusqu'à la fin du règne de Charles VIII.

En l'absence de changement d'émission, nous nous interrogeons donc sur les raisons d'une telle modification de la marque initiale, qui ne concerne par ailleurs que les monnaies d'or. La réponse à cette question se trouve à la suite de la notification de l'envoi des lettres missives des généraux des Monnaies, qui n'a semble-t-il jamais attiré l'attention de nos devanciers : « en ostant toutes les autres différances que sire Gilles Zacharie, général maistre des Monnoyes y pourroit avoir fait mectre[6]. » Ainsi il s'avère que l'injonction de mettre, à partir du 8 juillet 1494, une fleur de lis en début de légende sur les monnaies d'or, est la conséquence d'une initiative personnelle et visiblement non autorisée de Gilles Acharie[7], général des Monnaies. En effet, ce dernier, institué général le 7 décembre 1493, avait ordonné pour certains ateliers faisant partie de son ressort géographique l'apposition de marques particulières sur les monnaies d'or[8]. Les archives de la Chambre des monnaies que nous avons consultées nous permettent de dresser un état de son travail en tant que général des Monnaies :

Gilles Acharie, général maître des Monnaies (1493-1500)

Le 7 décembre 1493 il est institué en l'office de général maître des Monnaies (AN, Z^{1b} 7 f° 2r°). Le 26 mars 1494 il effectue un voyage à Tours, Angers et autres lieux « *pour faire entretenir et garder l'ordonnance faicte sur le fait des monnoyes* » (AN, Z^{1b} 7 f° 9r°). Le 4 novembre 1494 il apporte en la Chambre des Monnaies les boîtes de la Monnaie de Bayonne (AN, Z^{1b} 293, Z^{1b} 300A). Le 8 novembre 1494 il effectue un voyage à Rome, par-devers le roi, pour le fait des monnaies (AN, Z^{1b} 7 f° 16r°) et revient à Paris le 8 mars 1495 (AN, Z^{1b} 7 f° 19r°). Le 31 mars 1495 il effectue en compagnie de Nicolas Potier, également général maître des Monnaies, un voyage en Bretagne, pour le fait des monnaies de Bretagne (AN, Z^{1b} 7 f° 20r°) et revient à Paris le 26 avril 1495 (AN, Z^{1b} 7 f° 20v°). On le trouve mentionné dans un mandement du 1er avril 1495 adressé à Guillaume Basire, maître particulier de la Monnaie de Tours, « *pour comectre et employer en ung cent de gectouers d'argent qui lui sont deuz à cause de sond. office de général* » (AN, Z^{1b} 601, ensemble quittance du 8 avril 1495). Le 20 mars 1496 il effectue un voyage à Senlis et Compiègne pour faire publier, entretenir et garder les nouvelles ordonnances sur le fait des monnaies et retourne à Paris le 26 mars 1496 (AN, Z^{1b} 7 f° 31r°). Le 8 juin 1498 il est confirmé en son office de général maître des Monnaies (AN, Z^{1b} 62 f° 100r°)[9]. Le 1er août 1498

4. Titre inchangé de 963 ‰ (23 carat et 1/8 de carat) et poids inchangé de 3,496 g (70 pièces au marc).
5. Avec comme variétés les ateliers de Bayonne, Bordeaux, Limoges et Poitiers.
6. AN, Z^{1b} 7 f° 13r°.
7. Parfois nommé « Zacharie ».
8. Nous ne connaissons pas la raison pour laquelle Gilles Acharie fit apposer ces marques particulières, ni quelle a été l'éventuelle sanction de la part de la Cour des monnaies à son égard.
9. Cette confirmation des officiers de la Chambre des monnaies faite par Louis XII au début de son règne nous donne la composition de cette institution : 8 généraux des Monnaies (Germain de Marle, Nicolas Potier, Denis Anjorrant, Jean de Cambray, Charles le Coq, Germain le Maçon, Gilles Acharie,

il effectue, en compagnie de Germain de Marle, également général maître des Monnaies, un voyage à Amiens pour « *trouver ung hostel et logis pour doresenavant batre et forger monnoyes* » (AN, Z^{1b} 7 f° 68v°) et revient à Paris le 8 août 1498 (AN, Z^{1b} 7 f° 69r°). Le 13 août 1498, ces deux mêmes généraux maîtres des Monnaies quittent Paris pour effectuer un voyage par-devers le roi, « *touchant la Monnoye d'Amyens* » et reviennent le 17 août 1498 (AN, Z^{1b} 7 f° 69r°). Il effectue le 22 octobre 1498, toujours en compagnie de Germain de Marle, un voyage à Amiens pour délivrer des piles et des trousseaux pour l'atelier monétaire d'Amiens, « *afin de faire batre et ouvrer en la Monnoie de lad. ville naguères créé par le roy monnoye royal* » (AN, Z^{1b} 7 f° 72r°) et reviennent à Paris le 10 novembre 1498 (AN, Z^{1b} 7 f° 72v°). Le 23 février 1499 il apporte en la Chambre des monnaies les boîtes de la Monnaie d'Angers (AN, Z^{1b} 293, Z^{1b} 300A). Le 22 juin 1499 il effectue un voyage en Picardie pour faire publier, entretenir et garder les ordonnances sur le fait des monnaies (AN, Z^{1b} 7 f° 76r°) et revient à Paris le 11 juillet 1499 (AN, Z^{1b} 7 f° 77r°). Le 8 janvier 1500 il rend les clefs qu'il avait de la Chambre des monnaies et fait casser le sceau qu'il utilisait pour ses fonctions de général des Monnaies en ladite Chambre (AN, Z^{1b} 7 f° 79v°).

D'après les mandements et quittances de la Cour des monnaies (cf. pièces justificatives), les lettres missives du 8 juillet 1494 arrivèrent à Tours le 13 juillet, à Toulouse le 17 et à Bordeaux le 30[10].

Parmi les huit ateliers cités dans la notification de l'envoi de ces lettres, nous en connaissons quatre qui, avant le 8 juillet 1494, ont effectivement fabriqués des écus d'or avec des marques particulières : Bayonne avec la croix du revers cantonnée au 2 d'un A et au 3 d'un B (figure 1), Bordeaux avec la croix cantonnée au 2 d'un B et au 3 d'un croissant[11] (figure 2), Limoges avec la croix cantonnée au 1 ou au 2 ou au 4 d'un L (figure 3)[12] ou au 4 d'un L (figure 4)[13], et Poitiers avec la croix cantonnée au 2 d'un T et au 3 d'un P (figure 5)[14]. Malheureusement les archives comptables de ces quatre ateliers sont très fragmentaires et font cruellement défaut pour cette période. Pour l'atelier de Bayonne nous pouvons raisonnablement supposer que sur les écus d'or, les marques particulières demandées par Gilles Acharie ont été apposées entre le 12 décembre 1493 et le 5 septembre 1494, dates extrêmes des délivrances d'une boîte

Guillaume Bonneil), 1 greffier (Guillaume le Sueur), 1 avocat (Loys Anjorrant), 1 procureur (Jean Parent), 1 receveur des gages, profit et émolument des Monnaies (François Ra), 1 receveur des exploits et amendes (Vital Ferrebœuf), 1 huissier (Jean Bloteau), 1 essayeur général des Monnaies (Germain de Valenciennes).

10. AN, Z^{1b} 601.
11. Le B est l'initiale de la ville de Bordeaux, le croissant fait référence au port de Bordeaux, dit « port du croissant » en raison sa forme. Un autre exemplaire issu de coins de droit et de revers différents était présent dans la collection Claoué, vente Crédit de la Bourse, 26-28 avril 1993, n° 382.
12. Exemplaire frappé avec les mêmes coins de droit et de revers que l'exemplaire illustré sur le site de la Société Numismatique du Limousin http://www.snl87.fr/royales/Dy576.jpg.
13. CGB, live auction, 27 septembre 2016, n° 401691, p. 142-143.
14. Sur l'exemplaire de la collection Claoué, vente Crédit de la Bourse, 26-28 avril 1993, n° 381, le cantonnement est différent avec le P au 1 et le T au 4. Exemplaire avec le L au 1 : vente Drouot Richelieu, 9-10 juin 2009, n° 132. Exemplaire avec le L au 4 : boutique CGB http://www.cgb.fr/charles-viii-ecu-dor-au-soleil-type-special-a-la-croix-cantonnee-de-lettres-n-d-limoges,bry_340464,a.html.

apportée en la Chambre des monnaies le 4 novembre, contenant 34 écus d'or au soleil, soit environ 6 800 pièces (maîtrise de Bertrand de Larroy)[15]. Pour la Monnaie de Bordeaux, les dates extrêmes des délivrances ne sont pas connues, toutefois la boîte fut clôturée le 27 août 1494[16] et apportée en la Chambre des monnaies le 11 septembre (maîtrise de Jobert de Chique[17]). Nous verrons plus loin que les lettres missives du 8 juillet 1494 n'ont pas ordonné la clôture des boîtes. Les chiffres que nous donnons comprennent donc sans doute une petite quantité d'écus d'or avec un lis initial.

Pour les deux autres ateliers en question, nous ne pouvons qu'extrapoler les productions des écus d'or portant les marques particulières à partir des dates d'apport de leurs boîtes à la Chambre des monnaies : pour Limoges 341 écus d'or, soit environ 68 200 pièces selon la boîte apportée le 13 septembre 1494 (maîtrise de Jean Pommerol), et pour Poitiers 369 écus d'or, soit environ 73 800 pièces selon la boîte apportée le 15 septembre 1494 (maîtrise d'Hilaire Boislève)[18].

Figure 3 - Bayonne. Croix cantonnée au 2 d'un A et au 3 d'un B (BnF. MMA. M8432).

Figure 4 - Bordeaux. Croix cantonnée au 2 d'un B et au 3 d'un croissant (BnF. MMA. D160).

Figure 5 - Limoges, Croix cantonnée au 2 d'un L (BnF. MMA. N6939).

Figure 6 - Poitiers, Croix cantonnée au 2 d'un T et au 3 d'un P (BnF. MMA. D162).

L'étude des écus d'or de Charles VIII montre que l'injonction du 8 juillet 1494 d'apposer un lis en début de légende sur les écus d'or ne s'est toutefois pas limitée aux huit ateliers auxquels les généraux des Monnaies ont envoyé des lettres missives.

15. AN, Z^{1b} 293, Z^{1b} 300A, Z^{1b} 310.
16. Quittance du 18 septembre 1494 de Pierre Dupré, graveur particulier de la Monnaie de Bordeaux, indiquant qu'il a bien été payé pour la gravure des coins jusqu'à la clôture de la boîte du 27 août 1494. Quittances du 18 septembre 1494 de Jean Bouteillier, essayeur particulier, de Jean Hambourg, contregarde et de Raymond Deverger et Simon Guenet, gardes de la Monnaies de Bordeaux, donnant la même date de clôture. AN, Z^{1b} 601.
17. Le différent de Jobert de Chique est alors certainement constitué par deux losanges superposés placés en ponctuation des légendes.
18. AN, Z^{1b} 293, Z^{1b} 300A.

En effet, les autres ateliers du royaume en fonctionnement – hors cas particulier de ceux de Bretagne, de Bourgogne et du Dauphiné –, sont également passés au lis initial, sans doute à la même date. Les exemplaires avec lis initial sont notamment attestés par des exemplaires d'Angers, Bourges, Châlons-en-Champagne, La Rochelle, Lyon, Montpellier, Paris, Rouen, Saint-Pourçain, Toulouse, Tours, Troyes, Saint-Lô, Villefranche-de-Rouergue ou Villeneuve-Saint-André. Faut-il pour autant retenir la date du 8 juillet 1494 pour ces ateliers non destinataires de lettres missives ? L'étude des archives de la Chambre des monnaies fait apparaître que des lettres plus tardives, du 18 août 1494, ont ordonné de clore les boîtes de tous les ateliers du royaume[19]. L'analyse des dates d'apport des boîtes au comptoir de la Chambre des monnaies permet de mettre en évidence de nombreuses arrivées de boîtes entre le 3 septembre et le 9 novembre 1494[20], alors que celles de certains ateliers avaient déjà été apportées seulement deux ou trois mois plus tôt. Nous pensons que la généralisation du remplacement de la couronne initiale par un lis résulte de l'ordre de clore les boîtes du 18 août 1494, adressé à l'ensemble des ateliers du royaume. Cet ordre s'appliquant également aux huit ateliers destinataires des lettres missives du 8 juillet 1494, il convient de minorer les chiffres que nous venons de donner pour les écus d'or frappés avec les marques de Gilles Acharie. Les boîtes de ces huit ateliers contiendraient en effet des écus d'or avec lis initiaux, frappés fin juillet et courant août 1494.

En conclusion, il n'existe pas de deuxième émission de Charles VIII, mais des variantes de type, tout au plus des types issus d'une même et unique émission. Si à la rigueur nous pouvons considérer qu'il existe un premier type avec la couronne initiale (1483-1494), un second avec un lis initial ordonné pour huit ateliers le 8 juillet 1494 et généralisé le 18 août 1494 aux autres ateliers du royaume, doit-on classer les monnaies frappées en 1493 et 1494 sur ordre de Gilles Acharie sous un type spécifique ? S'agissant de signes distinctifs d'ateliers, certes placés dans le champ du revers, et bien visibles, nous préférons considérer ces monnaies comme des variantes du premier type à la couronne initiale. Il n'est pas exclu de retrouver des écus d'or d'Angers, La Rochelle, Tours ou Villefranche-de-Rouergue portant des lettres choisies par Gilles Acharie.

Bibliographie

DUPLESSY 1988 : J. DUPLESSY, *Les monnaies royales françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793)*, I, Paris / Maastricht, 1988.

LAFAURIE 1951 : J. LAFAURIE, *Les monnaies des Rois de France*, I, Paris / Bâle, 1951.

19. Lettres missives du 18 août 1494 mentionnées dans des quittances de la Chambre des monnaies. Ces lettres arrivèrent à Bordeaux le 4 septembre 1494, à Toulouse le 9 septembre 1494, à Tours le 24 août 1494. AN, Z^{1b} 601.
20. Angers : 11 septembre 1494. Bourges : 14 septembre 1494. Châlons-en-Champagne : 15 septembre 1494. Lyon : 6 octobre 1494. Montpellier : 21 octobre 1494. Nantes : 25 septembre 1494. Paris : 20 octobre 1494. La Rochelle : 17 novembre 1494. Rennes : 25 septembre 1494. Rouen : 9 septembre 1494. Saint-Lô :3 septembre 1494. Saint-Pourçain : 9 novembre 1494. Toulouse : 13 septembre 1494. Tournai : 5 septembre 1494. Tours : 2 septembre 1494. Troyes : 10 septembre 1494. Villefranche-de-Rouergue : 13 septembre 1494. D'après AN, Z^{1b} 293 et 300A.

Pièces justificatives

AN, Z^{1b} 601.

« De par les généraulx maistres des Monnoyes du roy, nostre sire, à Guillaume Basire, maistre particulier de la Monnoye de Tours. Nous vous mandons que baillez et délivrez à Mathurin Lemoyne la somme de cent solz tournois que lui avons ordonnée pour ses peines et sallaires de porter les patrons à faire des escuz à nouvelle différance en lad. Monnoye et, par rapportant ces présentes et quictance dudit Lemoyne, lad. somme de C sols tournois sera allouée en voz comptes. Donné à Paris soubz noz signetz le VIIIme jour de juillet l'an mil CCCC quatre vingt et quatorze. Lesueur. »

Écrit au verso : « Je, Mathurin Lemoyne, confesse avoir receu de Guillaume Basire, maistre particulier de la Monnoye de Tours, la somme de cent solz tournois que messieurs les généraulx des Monnoyes m'ont tauxée et ordonnée pour les causes contenues de l'autre part[21], tesmoing mon seing manuel, cy mis le XIIIe jour de juillet l'an mil CCCC IIII^{xx} et XIIII. M. Lemoyne. »

AN, Z^{1b} 601.

« De par les généraulx maistres des Monnoyes du roy, nostre sire. Jehan Daure, maîstre particulier de la Monnoye de Thoulouse. Nous vous mandons que baillez et délivrez à Josse de Belligant, la somme de cent solz tournois que lui avons ordonné pour ses peines et sallaires de porter aux gardes de ladite Monnoye certaines lettres missives et patrons à escuz au soleil à la différance ordonnée par led. sire estre mise esd. escuz que doresenavant seront faiz en ses Monnoyes et, par rapportant ces présentes et quictance dudit de Belligant, lad. somme de C sols tournois sera allouée en voz comptes. Donné à Paris soubz nos signetz le XVIIe jour de juillet l'an mil CCCC quatre vingt et quatorze. Lesueur ».

« Reçu per moi Josse du Bellegat la somme contenue à blan que sont cint lievere [*sic*] tournois, témoin mon sine [*sic*] s'y mis. J. du Bellegat. »

AN, Z^{1b} 601.

« De par les généraulx maistres des Monnoyes du roy, notre sire. Jobert de Chiques, maistre particulier de la Monnoye de Bourdeaulx. Nous vous mandons que baillez et délivrez à Mathurin Lemoyne la somme de cent solz tournois que nous lui avons ordonnée pour ses peines et sallaires de porter les patrons à faire des escuz à nouvelle différance en lad. Monnoye et, par rapportant ces présentes et quictance dud. Lemoyne, ladite somme de C sols tournois sera allouée en voz comptes. Donné à Paris soubz nos signetz le VIIIme jour de juillet l'an mil CCCC quatre vingt et quatorze. Lesueur. »

Ecrit au verso : « Je, Mathurin Lemoyne, nommé au blanc, confesse avoir receu de Jobert de Chiques, maistre particulier de la Monnoye de Bourdeaulx, la somme de cent solz tournois que messieurs les généraulx des Monnoyes m'ont tauxée et ordonnée pour les causes contenues et plus à plain déclarez de l'autre part, tesmoing mon seing manuel cy mis le XXXe jour de juilllet l'an mil CCCC IIII^{xx} XIIII. M. Lemoine. »

21. Clauses contenues au mandement, écrites au recto de la feuille de parchemin.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 4 MARS 2017

Assemblée générale

Président : M. Michel Amandry.

Membres présents : Mmes et MM. R. Andurand, F. Arbez, P. Baubeau, Fr. Beau, M. Bompaire, A. Bourgeois, P. Bourrieau, Fr. Boursier, L. Calmels, J. Casta, Chr. Charlet, Ph. Charnotet, J. Dharmadhikari, Fr. Dumas, Fr. Duyrat, B. Foucray, J.-P. Garnier, St. Gustave, P.-O. Hochard, A. Hostein, M. Hourlier, Y. Jézéquel, J. Jambu, Fr ; Joyaux, L. Lariche, J.-P. Le Dantec, J.-Fr. Letho-Duclos, Ph. Mathieu, J. Meissonnier, C. Morrisson, S. Nieto-Pelletier, J. Olivier, O. Picard, Fr. Ploton-Nicollet, G. Rambert-Rat, L. Reinert, J.-P. Rey-Coquais, A. Ronde, Ph. Schiesser, L. Schmitt, A. Suspène, S. de Turckheim-Pey, S. Valin, N. Verzéa, P. Villemur, R. Wack, Fr. Wojan.

Membres excusés : Mmes et MM. M.-L. Berdeaux, P.-Fr. Jacquier, G. Gautier, C. Grandjean, M.-Chr. Marcellesi.

Invitée : Mme R. Ronde.

Les membres de la Société française de Numismatique (SFN) sont accueillis dans la salle Walter Benjamin de l'Institut national d'Histoire de l'Art (INHA) à partir de 13h30. Il est procédé à l'émargement de la liste de présence, à la distribution des pouvoirs et à la remise des bulletins de vote.

Le président de la SFN, M. Michel Amandry, déclare ouverte l'Assemblée générale ordinaire de la Société à 14h00. Il propose que la séance ordinaire soit reportée à l'issue de l'Assemblée générale, puis demande l'accord des membres présents pour que le Conseil d'Administration sortant assure le déroulement des opérations de vote.

Rapport moral 2016 du président de la SFN, M. Michel Amandry

« Pour mon premier rapport présidentiel, nous étions réunis dans la Salle des Commissions de la BnF. Aujourd'hui, nous nous retrouvons à l'INHA, salle Walter Benjamin. Cette année a été celle d'une errance maîtrisée, de la salle des Commissions avant l'été à l'INHA pendant le basculement de la BnF vers la zone Richelieu ; nous avons retrouvé avec plaisir le 58 rue de Richelieu en janvier, mais la nouvelle salle de réunion est trop petite pour accueillir plus d'une trentaine de nos membres et il nous faut donc retrouver l'INHA pour des manifestations de plus grande envergure, comme l'Assemblée générale. Je voudrais remercier Antony Hostein pour avoir été, et pour rester, le lien entre SFN et INHA. Pour réunir le CA le matin des réunions, nous avons bénéficié jusqu'à l'été du bureau de Jérôme Jambu en salle grecque, puis l'Ami Georges nous a accueillis, mais désormais nous nous retrouverons dans la salle de réunion du 58 rue de Richelieu.

Le basculement a entraîné ce que l'on appelle en jargon bibliothéconomique un désherbage, afin que la SFN et ses collections puissent prendre place dans le local prévu à cet effet dans les nouvelles emprises provisoires du Cabinet. Je voudrais remercier particulièrement Franck Wojan d'avoir mené à bien ce travail, ainsi que le personnel du Cabinet.

Le CA travaille dans le sérieux et la bonne humeur et c'est, me semble-t-il, un excellent signe qu'il se représente dans son ensemble. Je ne citerai personne en particulier cette année, mais l'ensemble du CA a droit à ma gratitude. À l'extérieur du CA, nous bénéficions de conseils avisés des uns et des autres, preuve d'un intérêt qui ne se dément pas pour nos travaux.

Séances

De mars 2016 à février 2017, nous avons tenu nos 10 séances qui, pour certaines d'entre elles, ont revêtu un éclat particulier. Je pense d'abord aux JN de juin 2016 qui ont eu lieu à Colmar. M. Rémy Casin, conservateur de la Bibliothèque des Dominicains, nous a accueillis dans ses locaux, où nous avons tenu nos deux séances de communications inaugurés par M. Gilbert Meyer, le maire de Colmar. Une exposition organisée par Patrick Villemur et Serge Hamm, président du Cercle numismatique de Colmar, a permis de mettre en valeur le patrimoine numismatique de la ville. Je pense ensuite à la séance « thématique » du mois de mai organisée par Sylvia Nieto-Pelletier sur le monnayage celtique, et celle du mois dernier en l'honneur de Cécile Morrisson.

Ces séances ont été moins suivies que l'année dernière ; j'ai compté la présence de moins de 300 membres et invités, soit le niveau de 2014/2015. Je vois à cela deux raisons : l'itinérance de la Société et la moindre assistance aux JN de Colmar, en raison du fait que, pour la première fois, nos membres n'ont pas reçu chez eux un courrier spécifique aux JN, mais étaient invités à se rendre sur le site Internet de la SFN pour s'inscrire. Nous continuerons évidemment cette façon de procéder, qui allège le travail de secrétaire et qui est source d'économies.

Publications

La *Revue Numismatique* sort désormais à l'automne et cela est dû à l'efficacité de son secrétariat, Jérôme Jambu en tête. Celle de 2016, forte de 644 pages, plus grosse donc que la *RN* 2015, comporte un cahier thématique, la suite de l'hommage à Georges Le Rider qui n'avait pu être publiée dans le *BSFN* 2015/10, qui compte 4 contributions, ainsi que 16 autres articles dont le spectre thématique va de la Thrace à l'écu carambole en passant par la région d'Alep, sans oublier le Bulletin bibliographique, toujours précieux.

Je rappelle que la *RN* est en ligne sur Persée depuis l'année 1958, avec une barrière mobile de deux ans. Celle de 2014 est donc désormais accessible sur le net. Le reste de la collection, depuis le premier numéro, a été numérisé par l'École nationale des Chartes et se trouve sur le site http://bibnum.enc.sorbonne.fr/omeka.

La publication régulière du *Bulletin* incombe désormais à Pierre-Olivier Hochard et la composition et l'infographie du *Bulletin* à Fabien Tessier depuis janvier 2016. Ce changement est une source importante d'économies et vous avez certainement constaté depuis mars dernier une nouvelle présentation du *Bulletin*. Le CA a souhaité que *RN* et *Bulletin* aient la même ligne graphique et les mêmes normes.

Quarante-sept communications devraient être publiées, de mars 2016 à février 2017 (nous en sommes actuellement à 38), et, de mars à décembre, vous avez pu lire 19 correspondances. Elles témoignent comme les années précédentes d'une variété de centres d'intérêt, avec deux pics récurrents : les périodes romaine et moderne. Mais toutes les périodes ont été visitées, l'époque féodale en particulier, et des thèmes

rares abordés, comme celui des sceaux byzantins. J'ajoute que la *Table méthodique des matières* des années 2011-2015, préparée par Pierre-Olivier Hochard, a été envoyée.

J'en termine avec le *Bulletin* qui sort avec une grande régularité, en rappelant encore que sa vitesse de publication dépend des auteurs des communications. Plus un manuscrit est rendu rapidement, et selon les normes éditoriales édictées (que l'on trouve en ligne sur le site Internet de la SFN), plus vite le *Bulletin* peut être maquetté et envoyé à l'impression.

Congrès, colloques et autres manifestations

Il m'est impossible de lister toutes les manifestations où la numismatique a une large place, que nous annonçons dans le *Bulletin*, et auxquels participent nombre de nos membres et dont ils sont souvent les organisateurs. Je voudrais toutefois mentionner l'exposition « L'ami américain. Les Français et l'Indépendance américaine, 1776-1783 » qui s'est tenue du 5 juillet au 8 octobre 2016 à la Bibliothèque municipale de Versailles et à laquelle Patrick Villemur et la SFN ont prêté leur concours, ainsi que les Deuxièmes Rencontres de Numismatique asiatique organisées également à la Bibliothèque municipale de Versailles par François Joyaux et la Société de Numismatique asiatique le 26 Novembre 2016, que j'ai eu l'honneur de présider. Le 66e Salon du SNENNP s'est tenu au Palais Brongniart le 15 octobre dernier et la SFN, comme d'habitude, disposait gracieusement d'une table.

Jeton de vermeil

Nous avons eu le plaisir d'accueillir en novembre le récipiendaire du jeton 2016, Johan van Heesch. Son jeton lui a été remis par Georges Gautier.

Effectifs

Nos effectifs s'établissent autour de 435 membres, honoraires, titulaires, correspondants et institutionnels. Quelques membres nous ont malheureusement quittés : Gérard Barré, Christian Augé – notre ancien président –, Salah Ben Souilah et Tony Merson. Nous avons accueilli 19 nouveaux membres. C'est une véritable satisfaction, car nous n'en avions fait entrer que 8 en 2014/2015. Une société dynamique vit d'un recrutement dynamique et il faut donc continuer sur ce rythme.

Distinctions

Certains de nos jeunes membres ont vu leurs qualités et travaux reconnus. Antony Hostein a été élu directeur d'études « d'Histoire monétaire du monde romain » à l'EPHE, IVe section, et Pierre-Olivier Hochard maître de conférences d'histoire grecque à l'Université François-Rabelais de Tours. Sabrina Valin, Charles Parisot-Sillon et Dorian Bocciarelli ont soutenu leur thèse de doctorat et Sylvia Nieto-Pelletier son Habilitation à diriger des recherches.

Mais je n'oublie pas les plus chenus : Olivier Picard a reçu les insignes de chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur ; Michel Dhénin nommé membre d'honneur de la Societat Catalana d'Estudis Numismàtics (SCEN) de Barcelone et Cécile Morrisson a reçu son épée d'académicienne lors d'une brillante cérémonie qui s'est déroulée dans

le Grand Salon du Rectorat de l'Académie de Paris le 29 septembre dernier. À tous et toutes, j'adresse mes félicitations, au nom de la SFN. Leurs lauriers rejaillissent sur la SFN.

L'avenir

La saison 2016-2017 est largement préparée. Les JN 2017 se tiendront à Perpignan les 2, 3 et 4 Juin. Elles sont organisées avec l'Association numismatique du Roussillon et le Musée des monnaies et médailles Joseph Puig. Une Journée thématique « sensualité et sexualité en numismatique » se tiendra le 2 décembre, organisée par Jérôme Jambu et Thibaut Cardon.

Le CA avait décidé de réactiver le prix Babut pour récompenser, tous les deux ans, un ouvrage consacré à la numismatique nationale. Il a été remis lors de la séance de mai 2016 par Arnaud Suspène à Stéphane Martin pour son ouvrage intitulé *Du sesterce au denier. Monnaie et romanisation dans la Gaule du Nord et de l'Est*, publié chez Ausonius à Bordeaux.

Le site Internet de la SFN (www.sfnummatique.org) devient chaque jour plus riche. On y trouve désormais le compte-rendu des séances. J'avais annoncé l'année dernière que nous envisageons d'y mettre les pdf des *Bulletins*, avec une échelle mobile de 2 ans. Le CA y travaille.

Les finances de la SFN étant particulièrement saines, comme va vous le dire René Wack, nous envisageons, avec votre accord, de réactiver une catégorie de membres prévue par nos statuts, les membres auditeurs (Article 3-e), qui s'appliquerait plutôt aux jeunes chercheurs qui souhaitent rejoindre nos rangs. Étant donnée la longueur des études, nous souhaitions allonger à 28 ans cette possibilité, mais les Statuts nous l'interdisent, puisqu'ils fixent l'âge limite à 25 ans. Il nous faut donc respecter les Statuts.

J'en ai terminé et vous remercie de votre attention. »

Le rapport moral du président de la SFN est adopté à l'unanimité.

Rapport financier 2016 du trésorier de la SFN, M. René Wack

« Après les traditionnels remerciements d'usage aux personnes qui, au cours de l'année écoulée, ont encore aidé le trésorier dans sa tâche, je vais vous présenter un rapport financier avec un résultat excédentaire pour la seconde année consécutive.

Recettes

Au chapitre des recettes, nous constatons une bonne tenue des cotisations. Ces dernières sont d'un montant de 25 200 €, en augmentation de 1 900 €. Il faut noter que ces cotisations intègrent pleinement l'augmentation décidée lors de l'Assemblée générale de mars 2014, mais reflètent également l'efficacité des nombreux courriers de rappel de notre secrétaire. Les recettes de la *Revue Numismatique* sont en très forte baisse à 4 398 €, ce qui, comparé aux 11 479 € de 2015, représente un écart de plus de 7 000 €. Ceci s'explique par la diminution de plus de 1 300 € de la redevance des Belles

Lettres et surtout par le fait que le département des Monnaies, médailles et antiques n'a pas procédé au paiement de la *Revue* 2016, destinée aux échanges, alors que, lors de l'exercice 2015, il avait procédé aux paiements des *RN* de 2014 et 2015, ce qui représente un écart de 6 000 €. Il faut noter également l'augmentation des dons de nos membres (1 200 €), ainsi qu'un nouveau poste budgétaire, celui des abandons de créances de certains membres de notre Bureau de plus de 900 €, concernant des non remboursements de frais engagés pour la Société.

L'ensemble des recettes s'élève ainsi à 46 457 €.

Dépenses

Au chapitre des dépenses, il faut souligner la légère augmentation des frais d'impression, de gestion et de routage du *Bulletin* passant de 17 500 € en 2014 à 18 650 €, cette augmentation des coûts est due à la parution des Tables quinquennales et à un exercice un peu atypique dû au changement de façonnier, et à une parution plus rapide du *Bulletin*. Les frais de la *Revue Numismatique* 2015 s'élèvent à 16 503 €, ce qui représente une augmentation de 2 000 €, due à un nombre plus important de pages. Au chapitre des frais divers et de secrétariat, on constate une forte diminution des frais courants qui s'élèvent à 1 587 €, diminution due à la suppression du poste rétribué de secrétariat, ainsi qu'à l'individualisation des dépenses spécifiques à la *RN* et au *BSFN* qui ont été intégrées dans le coût global de ces deux chapitres de dépenses. Cette maîtrise des coûts a permis une dotation aux provisions de 3 500 € en anticipation des frais liés aux publications prévues lors des Journées numismatiques de Perpignan de juin 2016.

L'ensemble des dépenses s'élève à 44 536 € ce qui, rapproché des recettes de 46 457 €, dégage un résultat positif de 1 921 €.

Projet de budget 2017

Au chapitre des recettes, nous prévoyons un chiffre stable de 24 000 € pour les cotisations. À ce chiffre s'ajoutent principalement les recettes de la *Revue Numismatique* intégrant le rattrapage du paiement par la BnF de la *RN* 2016, et celles de la redevance des Belles Lettres, prévue en diminution, d'un montant global de 11 300 €. Il faut également noter un remboursement de TVA d'un montant de 1 015 € pour l'année fiscale 2016, ainsi qu'une reprise de provisions de 2 000 €.

Les recettes prévues s'élèvent à 44 115 €.

Au chapitre des dépenses, nous prévoyons 16 500 € pour la *Revue Numismatique*, ainsi que 17 000 € pour le *Bulletin* supposant une stabilité des coûts. Les autres dépenses récurrentes restant peu ou prou à l'identique avec des frais de réception et de subventions de 2 000 €, et des frais de fonctionnement à 4 000 €. Les dépenses liées aux Journées numismatiques sont prévues en augmentation, mais intégrées dans les provisions constituées.

Les dépenses prévues s'élèvent à 43 850 € permettant un budget équilibré avec un léger excédent de 265 €.

Il nous reste à souhaiter que la bonne santé financière de notre Société se pérennise, ce qui nous laissera plus de marge pour contribuer, dans le futur, à la publication d'ouvrages numismatiques.

Membres auditeurs

Concernant cette nouvelle catégorie de membres se posait la question du montant de la future cotisation qui devait respecter nos contraintes fiscales. Les bulletins de notre société ne sont pas considérés fiscalement comme une cotisation, mais comme une publication périodique bénéficiant des avantages de la presse quotidienne ou périodique tant sur la fiscalité (TVA réduite de 2,1 %) et tarifs postaux privilégiés. La prestation du service du *Bulletin* étant fixée à 28 €, il n'est pas possible d'avoir une cotisation à la SFN inférieure à cette somme. C'est pourquoi nous vous proposons d'avoir une cotisation nouvelle pour nos jeunes adhérents de 30 €, se composant de 28 € pour le *BSFN* et d'une cotisation symbolique de 2 € pour avoir un compte rond. J'espère que cette proposition de création d'une catégorie de membres auditeurs réservée aux jeunes adhérents recueillera votre consentement, ainsi que le montant de cette nouvelle cotisation. »

Le rapport financier du trésorier est adopté à l'unanimité. Il est donc décidé, pour l'année 2018, la création d'un « tarif étudiant » d'un montant de 30 € / an et réservé aux personnes âgées de moins de 25 ans (sous réserve d'une justification à fournir au secrétariat au moment du paiement de la cotisation annuelle).

Jeton de vermeil 2017

Mme Ariane Bourgeois, ancienne présidente de la SFN, annonce que le jeton de vermeil de la Société, qui est décerné chaque année à un savant étranger par le collège des trois anciens présidents de la SFN (Georges Gautier, Jean-Pierre Garnier et Ariane Bourgeois), a été attribué au titre de l'année 2017 à M. Jens-Christian Moesgaard, chercheur / conservateur à la Collection royale des Monnaies et Médailles du Musée national du Danemark, à Copenhague. Francophone et francophile, M. Moesgaard est spécialiste de la Normandie, des mondes viking et britannique à l'époque médiévale.

Élection de deux membres d'honneur

Deux membres d'honneur sont ensuite proposés à l'élection. Il s'agit de MM. Michel Hourlier et André Ronde, qui sont présentés successivement par Christian Charlet et Marc Bompaire.

À l'issue du scrutin, les résultats du vote sont proclamés :
Suffrages exprimés : 46 sur 48.

M. Hourlier a obtenu 42 voix et M. Ronde a obtenu 44 voix. Ils deviennent membres d'honneur de la SFN.

Renouvellement du Conseil d'Administration de la SFN

À l'issue du dépouillement du scrutin concernant l'élection du nouveau Conseil d'Administration de la Société française de Numismatique, Mme Sabrina Valin et M. Patrick Villemur proclament les résultats du vote qui vient de se dérouler :

Membres présents : 48
Votes par procuration et par correspondance : 66
Nombre total de votants : 114
Suffrages exprimés : 114
Bulletins nuls : 0

Les candidats au Conseil d'Administration de la SFN ont respectivement obtenu :
M. Michel Amandry : 113 voix
M. Marc Bompaire : 114 voix
M. Christian Charlet : 109 voix
Mme Catherine Grandjean : 114 voix
M. Pierre-Olivier Hochard : 114 voix
M. Antony Hostein : 113 voix
M. Jérôme Jambu : 107 voix
Mme Sylvia Nieto-Pelletier : 111 voix
M. Arnaud Suspène : 114 voix
M. René Wack : 114 voix
M. Franck Wojan : 114 voix

Tous les candidats sont élus. Mme Frédérique Duyrat, directeur du département des Monnaies, médailles et antiques de la BnF est membre de droit du Conseil d'Administration.

Le nouveau Conseil d'Administration se retire alors à huis clos pour élire en son sein les membres du « Bureau » de la SFN, dont la liste est ensuite communiquée à l'assemblée :

M. Michel Amandry : président ;
M. Marc Bompaire : vice-président ;
M. Franck Wojan : secrétaire ;
M. René Wack : trésorier ;
M. Jérôme Jambu : secrétaire de rédaction de la *Revue Numismatique* ;
M. Pierre-Olivier Hochard, secrétaire de rédaction du *Bulletin de la Société française de Numismatique* ;
Mmes Frédérique Duyrat, Catherine Grandjean, et M. Arnaud Suspène : directeurs de la *Revue Numismatique* ;
MM. Christian Charlet, Antony Hostein et Mme Sylvia Nieto-Pelletier : conseillers.

Le président déclare close l'Assemblée générale ordinaire et ouvre à présent la séance ordinaire de la SFN.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2017

Président : M. Michel Amandry.

Membres présents et excusés : voir ci-dessus les listes en tête du compte rendu de l'Assemblée générale.

BSFN

Aucun procès-verbal n'est à adopter ce mois-ci.

Élections

Les candidatures proposées lors de la séance de février sont soumises au vote. Mme Élodie Paris et M. Serge Hamm sont élus membres correspondants de la SFN à l'unanimité.

Candidatures

Une nouvelle candidature est ensuite présentée, celle de M. Franck Lagnitre, de Paris, parrainée par MM. Georges Gautier et Antony Hostein.

Annonces

Le président rappelle que les prochaines Journées numismatiques (JN) se tiendront à Perpignan (Pyrénées-Orientales), durant le week-end de Pentecôte, les vendredi 2, samedi 3 et dimanche 4 juin prochains, et lance un appel à communications. Il précise à nouveau que le bulletin d'inscription et tous les renseignements utiles seront prochainement accessibles sur le site Internet de la SFN. Il ajoute également que les personnes désirant réserver une chambre pour ces JN sont priées de se faire connaître auprès du trésorier.

Par ailleurs, le président a le plaisir d'annoncer que M. Thomas Faucher a reçu la médaille de bronze du CNRS, et que M. Stéphane Martin, récipiendaire en 2016 du prix Babut de la SFN, vient de recevoir le prix Allier de Hauteroche décerné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Il annonce ensuite que, dans le cadre des « Conférences Richelieu Colbert / 6e édition du cycle de conférences BnF-INHA », M. Jérôme Jambu (avec Mme Marine Jaouen) parlera de « L'épave de la *Jeanne-Élisabeth* et son trésor d'argent (1755) », le mardi 4 avril à 18h15, à l'Auditorium de la Galerie Colbert. Mme Sabrina Valin interviendra lors d'un colloque international (« Art du puissant, objet multiple ») qui se tiendra les 30 mars-1er avril prochain à l'INHA, salle Vasari, avec une communication intitulée « Médailles et jetons en Europe, de la Renaissance à la Première Guerre mondiale ».

M. Jambu reprend la parole pour présenter la nouvelle carte d'accès à la BnF, qui permet de réserver un(des) ouvrages(s) en ligne, sur place ou de chez soi.

Mme Frédérique Duyrat ajoute que, d'ici quatre à cinq ans, les 40 000 imprimés du département des Monnaies, médailles et antiques de la BnF seront tous accessibles de cette manière. M. Julien Olivier, responsable des monnaies grecques au département des Monnaies, médailles et antiques de la BnF, annonce la création d'un blog intitulé « L'Antiquité à la BnF », qui présente l'actualité des collections et de la recherche sur les mondes anciens, à partir des fonds de la BnF et des recherches menées sur ce sujet.

Le président cède enfin la parole à M. Philippe Schiesser qui présente, puis fait circuler son ouvrage fraîchement publié et intitulé *Monnaies et circulation monétaire mérovingiennes (vers 670-vers 750). Les monnayages d'argent de Touraine*, Recherches et Travaux de la SÉNA, n° 7, 2017.

Mme Frédérique Duyrat, directeur du département des Monnaies, médailles et antiques de la BnF, présente et fait circuler deux ouvrages et le supplément d'une revue :

1) Frédérique Duyrat et Catherine Grandjean (éd.), *Les monnaies de fouilles du monde grec (VIe-Ier s. a.C.). Apports, approches et méthodes*, coll. Scripta Antiqua, n° 93, Ausonius, Bordeaux, 2016 ;
2) Frédérique Duyrat, *Wealth and Warfare. The Archaeology of Money in Ancient Syria*, coll. Numismatic Studies 34, The American Numismatic Society, New York, 2016 ;
3) *Syria. Supplément III : Henri Seyrig (1895-1973). Actes du colloque Henri Seyrig tenu les 10 et 11 octobre 2013 à la Bibliothèque nationale de France et à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, organisé par Fr. Duyrat, Fr. Briquel-Chatonnet, J.-M. Dentzer et O. Picard, Beyrouth, Ifpo, 2016.

Communications

MM. Antony Hostein, puis Marc Bompaire et Philippe Mathieu, présentent tour à tour leurs communications. À l'issue de celles-ci, le président remercie l'assemblée et les intervenants, puis déclare la séance close.

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

Les auteurs s'assurent que le matériel publié est légalement exploitable.

Le *BSFN* ayant vocation à être numérisé et mis en ligne sur le site de la SFN, les auteurs lui cèdent *de facto* leurs droits sur la publication du texte et des illustrations.

Présentation des manuscrits

Le **français est la langue exclusive de rédaction** des articles du *BSFN*.

Les articles ne doivent pas excéder **20 000 signes (espaces, notes et illustrations compris)**, soit 6 pages sous Word (Times New Roman 12).

Le manuscrit remis à la rédaction doit être **achevé** (veiller à l'homogénéité de la présentation, en particulier dans l'emploi des majuscules et de la ponctuation).

Il doit être **complet** et comporter dans tous les cas :

- le **nom de l'auteur** (sous la forme Prénom NOM) avec en note son adresse mail et éventuellement son rattachement institutionnel ;
- les illustrations **dans le texte pour préciser la mise en page, et en fichiers séparés** (voir ci-dessous).

Le manuscrit sera fourni sous forme de fichier informatique word (.doc ou .docx).

Le texte sera saisi « au kilomètre » le plus simplement possible ; **les tabulations, sauts de page et mises en page personnelles sont à proscrire**.

Pour les caractères non latins, l'usage de la police Times Unicode est préconisé. La fourniture d'un fichier pdf et éventuellement de la police d'origine est indispensable. Pour les caractères spéciaux gréco-romains on peut utiliser la police Unicode Athena Ruby téléchargeable sur athenaruby.kalvesmaki.com

Afin de faciliter une parution rapide du *Bulletin*, il est demandé aux auteurs des communications de fournir leur texte et illustrations au secrétaire de rédaction **au plus tard 15 jours après la tenue de la séance.**

Illustrations, tableaux et graphiques

Toute **illustration** (graphique, carte ou tableau) est appelée « **figure** ».

Celles-ci sont numérotées de façon continue et reçoivent une légende qui figure dans le corps du texte à l'emplacement souhaité.

Les illustrations peuvent être fournies **en couleur** et doivent s'inscrire dans le format de publication, soit 11,5 × 17 cm. Les tirés-à-part seront établis en couleurs, le Bulletin restant imprimé en noir et blanc.

Les appels de figures (sous la forme « figure x») et de planches doivent être mentionnés dans le texte.

Photographies

- Préciser si elles doivent être présentées dans le texte ou en planches.
- Fournir **impérativement** les fichiers originaux des images **au format TIFF (ou jpeg avec une qualité maximale)** d'une résolution de **300 dpi minimum**, si possible sur fond blanc, en **précisant dans le nom du fichier les dimensions en mm**. Il est demandé aux auteurs de **ne pas procéder au détourage** des monnaies.
- Préciser si elles doivent être agrandies, dans la limite maximum d'un grossissement « × 2 »

Tableaux

Ils seront insérés directement dans le corps de texte, en utilisant la fonction tableau de Word.

Graphiques Excel

Ils seront livrés avec le fichier source Excel à raison d'un fichier par graphique. Fournir également une version pdf des graphiques.

Mesures, dates et prénoms

Utiliser les abréviations normalisées : mm, g (sans point)...

On doit utiliser pour livre, sou et denier les formes 1., s. et d. : 108 1. 13 s. 6 d.

Les mentions de **siècle doivent être en petites majuscules** : IIe siècle av. J.-C et non IIe siècle av. J.-C.

Les prénoms s'abrègent jusqu'à la dernière consonne :
Ch. pour Charles, Chr. pour Christian.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques sont présentées selon l'**usage « scientifique »** :

- Les **renvois** figurent dans les notes ou entre parenthèses dans le texte sous la forme : nom de l'auteur en petites capitales, année, pagination.
  BARRANDON 1988a, p. 7-8, 13.

- Les **notices détaillées** en fin d'article indiquent le nom de l'auteur, en **petites capitales**, l'initiale du prénom, le titre de l'article (sans guillemets), le titre de l'ouvrage ou de la revue en italiques, la tomaison et la date de la revue, le lieu de parution et la date et, la pagination et éventuellement l'indication de collection placée entre parenthèses :
  BARRANDON 1988a : J.-N. BARRANDON, Le volume du flan, *RN*, 1988, p. 7-15.
  PICARD 2005 : O. PICARD, L'apport des monnaies des fouilles d'Alexandrie, dans *L'exception égyptienne ? Production et échanges monétaires en Égypte hellénistique et romaine. Actes du colloque d'Alexandrie, 13-15 avril 2002*, Fr. DUYRAT, O. PICARD (éd.), (Études alexandrines, 10), Institut Français d'Archéologie Orientale, Le Caire, 2005, p. 465-493.

  Au-delà de deux auteurs, merci d'utiliser la mention *et al.* :
  MORRISSON *et al.* 1982 : C. MORRISSON, J.-N. BARRANDON, C. BRENOT, J.-P. CALLU, R. HALLEUX, J. POIRIER, Numismatique et histoire. L'or monnayé de Rome à Byzance : purification et altération, *CRAI*, avril-juin, 1982, p. 203-223.

  Pour les abréviations des titres de périodiques, voir la *Revue Numismatique*.

- Les catalogues de vente sont cités de la manière suivante : nom de la maison de vente, lieu, numéro et date de la vente, nom de la collection ou titre de la vente s'il existe, numéro du lot : Classical Numismatic Group, Lancaster, 278, 25 avril 2012, lot 502.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

TARIFS POUR 2017

Cotisation annuelle seule (sans le service du *Bulletin*)

Membres correspondants (France et étranger)	26 €
Membres titulaires	34 €
Droit de première inscription	8 €
Abonnement au *BSFN*	
Membres de la SFN	
France	28 €
Étranger	34 €
Non membres de la SFN	
France	40 €
Étranger	45 €
Vente au numéro	5 €
Changement d'adresse	1,50 €

Compte bancaire	BRED Paris Bourse
Code BIC	BRED FRPPXXX
N° IBAN	FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique
10 numéros par an — ISSN 0037-9344
N° de Commission paritaire de Presse : 0515 G 84906

Société Française de Numismatique
Reconnue d'utilité publique
Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris
http://www.sfnumismatique.org | sfnum@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Michel AMANDRY
Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD (pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr)

Prépresse : Fabien TESSIER
Imprimerie France-Quercy – Mercuès

9 770037 934005